



WWW [.eurydiceinfo.fr](http://eurydiceinfo.fr)

Conditions Générales de Vente / v1.0 en date du 29/07/15

• Article 1 : Clause générale

Les présentes Conditions Générales de Ventas, ci-après appelées « CGV », sont conclues entre :

- La société « Eurydice Informatique », société à responsabilité limitée domiciliée au 148 avenue Pasteur 70 000 Echenoz la Méline, au capital de 7 660€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Gray -Vesoul sous le numéro 432 275 246 (Numéro individuel d'identification TVA : FR61432275246), ci-après nommée « Eurydice Informatique » ou « Nous », « Notre », « Nos ».
- et entre toute personne physique ou morale, particulier ou professionnel, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations fournies par Eurydice Informatique, ci-après nommée «Client » ou « Vous », « Votre », « Vos ».

Les présentes CGV s'appliquent à la conception de logiciels sur mesure, l'audit, le conseil, le suivi et l'accompagnement de sociétés sur le plan informatique, la maintenance, l'installation et le paramétrage de logiciel et matériel, la formation, les prestations de sauvegarde et antivirus, la vente de matériel, la vente de solutions de sécurité, et toute activité liée directement ou indirectement à l'informatique exercée par « Eurydice Informatique ».

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV au moment de toute transaction effectuée avec Notre société, ainsi qu'à la signature de tout devis ou autre document liant le Client d'une quelconque façon avec Eurydice Informatique.

Les présentes CGV prévalent sur toute condition d'achat ou d'abonnement, sauf dérogation formelle et expresse de Notre part mentionnée par écrit.

• Article 2 : Confidentialité, Loi informatique et liberté, Rectification

Les études, projets, maquettes, documents et codes d'accès mis en ligne ou envoyés par Nous-mêmes demeurent Notre propriété ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit. Tout Client peut demander la communication des informations le concernant et les faire rectifier le cas échéant, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. Le Client doit informer Eurydice Informatique de tout changement dans ses coordonnées postales, téléphoniques, email ou bancaires et respecter les lois en vigueur, notamment celles des droits d'auteurs. Le Client est responsable de ses données et des informations qu'il diffuse, quelles qu'elles soient, et doit exiger une copie de celles-ci à chaque modification de son site.



eurydice
solutions informatiques

WWW .eurydiceinfo.fr

Tél 03 84 68 67 46 - Fax 09 57 66 87 60

Courriel contact@eurydiceinfo.fr

• Article 3 : Formation du contrat, Commande.

Lorsqu'un devis est établi par Nous, il constitue les Conditions Particulières venant modifier ou compléter les présentes CGV. En cas de commande reçue par le Client, celle-ci ne sera considérée comme acceptée définitivement par Nous, qu'après réception de notre devis signé par le client et accompagné d'un acompte.

C'est cette acceptation ou facturation qui constituera dans ce cas les Conditions Particulières, et dans le cadre d'abonnement, de contrat d'abonnement.

Nous nous réservons le droit d'actualiser les tarifs d'un devis, après en avoir informé le Client et avec son accord, notamment en cas de changement significatif de tarif chez nos fournisseurs. De même, en cas d'indisponibilité d'un produit ou de délai d'approvisionnement trop important, nous nous réservons le droit de proposer un article équivalent. Si la nouvelle référence entraîne une hausse de tarif ou si les caractéristiques techniques de l'article ne permettent plus de répondre intégralement au besoin exprimé par le Client, cela se fera après en avoir informé le Client et avec son accord.

• Article 4 : Livraison, Transport

Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans Nos bureaux ou magasins. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de Notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

Il incombe au Client, sauf stipulation contraire, d'assurer les frais et risques du transport des biens vendus, postérieurement à la livraison. A réception du matériel / service, le client reconnaît avec le règlement de la facture ou la signature du bon de livraison que celui-ci lui est restitué dans l'état de fonctionnement attendu. Toute nouvelle intervention à posteriori de la livraison fera l'objet d'une facturation.

• Article 5 : Support technique

Pour les sauvegardes, un support technique de base est assuré pour tout dysfonctionnement causé directement par nos infrastructures et/ou services proposés. Cela n'inclut pas, entre autre, les problèmes liés à un dysfonctionnement indépendant de notre volonté, les problèmes de compatibilité entre les services et données hébergées et la configuration de nos infrastructures, ni une quelconque intervention visant à modifier ou adapter un contenu quelconque afin de le rendre compatible avec nos infrastructures. Les demandes de nos clients sont traitées dans l'ordre de réception, et pendant les heures travaillées de notre société. Dans tous les autres cas, aucun support technique, formation ou installation ne sont fournis,



WWW [.eurydiceinfo.fr](http://eurydiceinfo.fr)

sauf s'ils sont spécifiés dans le devis ou la facture. Dans le cas contraire, ils ne peuvent faire l'objet que d'un devis ou d'une facturation complémentaire.

• Article 6 : Support technique d'urgence

Certaines prestations comportent la mention "Support technique d'urgence". Cette mention ne constitue pas une extension des services accordés dans le cas du support technique normal, tel que décrit à l'article 5. Cette mention indique au Client que, contrairement au support technique normal, il dispose de moyens de contacts supplémentaires spécifiés avec cette mention, lui permettant de contacter Eurydice Informatique avec un traitement prioritaire. Toutefois, le support technique ne garantit pas une durée de traitement plus courte, mais simplement une priorité sur leur demande par rapport aux Clients ne bénéficiant pas d'une telle offre, et quand cela Nous est possible, un traitement de la demande en dehors des heures normalement travaillées par Notre société.

Dans le cas d'un numéro de téléphone, le Client reconnaît avoir compris qu'il peut éventuellement avoir quelqu'un en ligne, mais que dans le cas contraire, il devra renouveler son appel ou laisser ses coordonnées complètes par mail à contact@eurydiceinfo.fr pour que sa demande puisse être prise en compte.

• Article 7 : Obligations et responsabilités d'Eurydice Informatique

7-1 Eurydice Informatique s'engage à fournir tous les moyens humains et techniques nécessaires à l'exécution des prestations décrites dans l'article 1.1 des présentes conditions générales.

Eurydice Informatique s'engage à partir de ses connaissances des risques inhérents à l'intervention demandée, à en informer le client. Dans la mesure où le bon fonctionnement d'un nouvel équipement, d'un logiciel, ou le résultat d'une prestation informatique, ne dépend pas seulement de la qualité des matériels et logiciels installés et des services réalisés, mais aussi de facteurs indépendants d'Eurydice Informatique, tels que l'installation d'origine, les méthodes de travail et la qualification de l'utilisateur,

Eurydice Informatique ne répond que d'une obligation de moyen et non de résultat. Eurydice Informatique s'engage à exécuter ses prestations avec autant de soin et de réactivité que nécessaire pour fournir un service de qualité, conformément aux usages de la profession. Eurydice Informatique ne répond que d'une obligation de moyen.



WWW [.eurydiceinfo.fr](http://eurydiceinfo.fr)

- 7-2 La responsabilité d'Eurydice Informatique ne saurait être engagée
- pour les conséquences directes ou indirectes qu'entraînerait le mauvais fonctionnement ou le non fonctionnement de l'équipement du client et notamment toute perte de données, non-conformité, incompatibilité, dysfonctionnement ou dégradation consécutive ou non à son intervention. En aucun cas, et quelle que soit la prestation demandée, Eurydice Informatique ne pourra donc être tenu pour responsable d'un endommagement du matériel et/ou d'une perte totale ou partielle des données informatiques du client, quelle qu'en soit la raison.

 - En cas d'impossibilité partielle ou totale d'exécuter une quelconque de Nos prestations à cause d'un Cas de Force Majeure. Est considéré comme Cas de Force Majeure tout événement indépendant de Notre volonté, pour lequel Nous n'avons aucun contrôle, aucun moyen de l'empêcher. En cas d'intervention sur site, cela inclut également les incendies, pannes d'électricités, inondations, etc. (liste non-exhaustive). Eurydice Informatique s'engage toutefois, autant que faire se peut, à prévenir le Client dès que possible du Cas de Force Majeure, et des impacts sur les prestations, à engager tous les moyens possibles à sa portée pour écourter au maximum la durée de l'impact.
 - Si la cause est du fait du Client, notamment les cas suivants (liste non-exhaustive) :
 - Mauvaise utilisation, dégradation ou détérioration du matériel et/ou du ou des logiciels, que ceux-ci aient été vendus ou mis à disposition dans le cadre d'une prestation de service
 - Perte, vol ou divulgation par le Client des codes d'accès qui lui ont été remis par Eurydice Informatique
 - Utilisation frauduleuse des services et matériels vendu ou mis à la disposition du Client, par le Client ou une personne tierce quelconque
 - Piratage des données du Client, d'une quelconque manière

• Article 8 : Obligations et responsabilités du Client

Le matériel, les logiciels et les données du client ainsi que l'utilisation qui pourrait en être faite restent de l'entière et unique responsabilité du client. Le client reconnaît être informé des risques inhérents à toute manipulation informatique. Le client est informé que les prestations d'Eurydice Informatique (tout comme sa propre intervention) peuvent entraîner une rupture de la garantie du constructeur ou du distributeur chez lequel il a acquis son matériel informatique. Il est également de la responsabilité exclusive du client d'effectuer une sauvegarde de ses données préalablement à toute intervention.



WWW [.eurydiceinfo.fr](http://eurydiceinfo.fr)

Le Client doit informer Notre société de tout changement dans ses coordonnées postales, téléphoniques, numériques (adresse email) et bancaires et respecter les lois en vigueur notamment celles des droits d'auteurs, de la propriété industrielle, et la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978. Le Client est responsable de ses données et des informations qu'il diffuse. Le Client s'engage à en rendre compte aux autorités compétentes.

Pour tout service de réinstallation de système d'exploitation et/ou de logiciel, le client s'engage à fournir les supports logiciels originaux nécessaires : cd-rom, dvd-rom, disquettes, numéros de série et licences en cours de validité.

Eurydice Informatique n'est pas tenu de vérifier la validité de ces licences et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable du fonctionnement de ces logiciels sans licence. Nous attirons l'attention de nos clients que nous leur déconseillons toute utilisation de logiciel sans licence et nous serons tenus de le signaler aux autorités si elles nous le demandent. Eurydice informatique pourra dès qu'elle constate la présence de logiciel avec licence périmée ou absente, elle pourra alerter le client sur les risques encourus par ce dernier et qui ne saurait en aucun cas engager la responsabilité d'Eurydice.

Le client est enfin informé que l'ensemble des frais afférents à l'exécution des prestations d'Eurydice Informatique sur site et notamment les frais d'électricité, de connexions à Internet ou d'usure des consommables informatiques engendrés par les manipulations effectuées par Eurydice Informatique sont et demeurent à sa charge.

• Article 9 : Cas particuliers

Dans le cas de demandes impliquant du matériel trop obsolète, Eurydice Informatique ne pourra prendre en charge la/les demande(s) du client.

9.1 Ne seront pas pris en charge

- le paramétrage télévision, satellite ou autres périphériques non informatique
- les logiciels spécialisés professionnels (Autocad, Adobe Photoshop, EBP Compta, CIEL, SAGE, etc.)
- les machines dont les systèmes d'exploitation sont antérieurs à MS Windows Vista pour les professionnels,
- les machines dont les systèmes d'exploitation sont antérieurs à MS Windows Server 2003,
- tout logiciel ou machine sans licence autorisée ou valide les demandes rentrant dans le cadre d'activité illégales ou suspectées illégales (partage de fichiers illégaux, conception de malwares, piratage, décryptage de données, copie non autorisée, etc.)



eurydice
solutions informatiques

Tél 03 84 68 67 46 - Fax 09 57 66 87 60

Courriel contact@eurydiceinfo.fr

WWW [.eurydiceinfo.fr](http://eurydiceinfo.fr)

9.2 - Peuvent être exceptionnellement pris en charge (après étude et devis) sans obligation de résultat :

- Les systèmes d'exploitation autres que MS Windows Vista, 7, 8 ou ultérieur et autre systèmes d'exploitation alternatifs (distribution GNU/Linux, Mac OS),
- dépannage de périphérique non informatique déjà configuré et actif (téléphone portable, iPhone, Android)
- données perdues ou effacées sur support magnétique usuel (disque dur, carte SD, mémoire flash),
- les demandes multimédia spécifiques (conversion de fichiers audio ou vidéo),
- l'extraction, l'importation ou le travail dans une base de données (contacts Outlook, contacts Gmail, SQL, Oracle),

• Article 10 : Abonnements

Toutes les factures correspondant à un abonnement, infogérance, hébergement ou redevance, maintenances de site web, de matériel et de sauvegardes incluses, ci-après désignés par « abonnement », sont régies suivant les conditions ci-après :

10.1. Un abonnement est conclu jusqu'à la fin de l'année civile en cours, au prorata temporis par mois indivisible, à compter de la date indiquée sur le devis et/ou sur le contrat lié.

10.2. Il se poursuivra ensuite par tacite reconduction par périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis de deux mois au moins avant la fin de la période en cours, notifiée par lettre recommandée AR.

10.3. Conséquence de l'article 10.2, si le contrat est souscrit dans les deux derniers mois de l'année civile en cours, l'engagement pour la première année court jusqu'à la fin de l'année civile suivante, soit 13 ou 14 mois. Il se poursuivra ensuite normalement, comme spécifié dans l'article 10.2

10.4. Les factures de renouvellement seront envoyées dans les deux mois précédant la date de renouvellement, une fois que le délai de résiliation est dépassé, et sauf mention contraire, seront à régler au terme à échoir.



eurydice
solutions informatiques

WWW .eurydiceinfo.fr

Tél 03 84 68 67 46 - Fax 09 57 66 87 60

Courriel contact@eurydiceinfo.fr

• Article 11 : Garanties

- Les machines d'hébergement fonctionnent 24h/24. Eurydice Informatique garantit le fonctionnement normal des services d'hébergement 23h/24h, à l'exception des perturbations ponctuelles de fonctionnement dues aux prestations administratives dont les services dépendent, à savoir le fournisseur du réseau électrique - l'opérateur de télécommunications - le réseau Internet et du temps nécessaire aux sauvegardes. Eurydice Informatique ne peut être attaqué en dommages et intérêts lors de simples perturbations de service.
- Dans le cadre de vente de matériel, la garantie sera explicitement indiquée dans la facture. A défaut, les articles neufs dont le prix est supérieur à 50€HT sont garantis 1 an, les autres articles neufs, 6 mois, **dans les deux cas à compter de la date de commande**. Les articles d'occasion sont garantis 1 mois.
- Dans le cadre de vente de logiciel, la garantie sera celle de l'éditeur.
- Dans le cadre de vente de logiciel spécifique, de maintenance ou de prestations Internet (HTML, FTP...), la garantie sera de 1 mois.
- Passé ce délai toute transformation ou modification fera l'objet d'un devis ou d'une facturation complémentaire.

Exclusion de garantie : si la matière ou la conception défectueuse provient du Client ; si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien, effectuée sans autorisation ; si le fonctionnement défectueux provient de l'usure normale du bien ou d'une négligence ou défaut d'entretien de la part du Client ; si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure.

Au titre de la garantie, Eurydice Informatique remplacera gratuitement les pièces reconnues défectueuses par ses services techniques. Cette garantie ne couvre que les frais de main d'œuvre et ceux qui résultent des opérations suivantes : démontage, remontage, paramétrage, reconstitution de prestation. Dans certains cas, il est nécessaire de renvoyer le matériel au constructeur. Si cet envoi engendre des frais, ceux-ci seront facturés au client après l'en avoir informé.



eurydice
solutions informatiques

WWW .eurydiceinfo.fr

Tél 03 84 68 67 46 - Fax 09 57 66 87 60

Courriel contact@eurydiceinfo.fr

Garantie Légale de Conformité

Au titre de la Garantie Légale de Conformité, le Client :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 211-9 du code de la consommation
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

La Garantie Légale de Conformité s'applique de façon indépendante à toute autre garantie éventuellement consentie.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil et que dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil.

Le Client pourra trouver plus d'informations sur la Garantie Légale de Conformité à l'adresse suivante :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=5FB0C098DE900D1BDA4EE43D9A0DF477.tpdila16v_3?idSectionTA=LEGISCTA000006161839&cidTexte=LEGITEXT000006069565&dateTexte=20150629.

• Article 12 : Réserve de propriétés et copyright

Eurydice Informatique conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et en accessoire. Le défaut de paiement de l'une des échéances peut entraîner la revendication des biens ou la mise hors ligne des services. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au Client, dès la livraison, des risques de perte de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. Les prestations dites « standard », ou de manière générale, connues de la conception de Eurydice Informatique sont soumises au copyright de Eurydice Informatique, notamment pour les parties iconographiques.



WWW [.eurydiceinfo.fr](http://eurydiceinfo.fr)

• Article 13 : Prix, Conditions de paiement, Pénalités

Sauf mention contraire, nos prix sont en Euro hors taxes.

13.1 - Toute intervention par Eurydice Informatique donne lieu à une facturation minimale d'une demi-heure. Au-delà de la première demi-heure, la facturation s'effectue par tranche de demi-heures supplémentaires indivisibles.

13.2 - En cas de surcoût qui n'aurait pu être prévu avant le début d'une intervention, Eurydice Informatique s'engage à en informer le client, qui est alors libre de mettre fin à la prestation. Dans ce cas, Eurydice Informatique facturera la prestation déjà réalisée au tarif en vigueur le jour de l'intervention

13.3 - Toute prestation commandée par le client est, dès cet instant, réputée connaître un début de réalisation. Au cas où le client refuserait, comme il en a la liberté, le commencement de la prestation, une indemnité correspondant à un diagnostic serait facturée au client.

13.4 - Dans le cadre d'un dépannage à domicile, si le client ou la personne chargée de le représenter était absent sur le lieu de rendez-vous à l'heure convenue, le client s'engage à verser une indemnité compensatrice égale à une demi-heure de travail plus un déplacement.

13.5 - Si, dans le cadre d'un dépannage (à domicile, en atelier ou dans le cadre d'une télémaintenance), Eurydice Informatique ne parvient pas à résoudre le problème pour lequel le client a fait appel à ses services, une indemnité correspondant à un diagnostic sera facturée au client.

13.6 - Tout matériel déposé pour diagnostic/réparation et non réclamé dans un délai de trois mois du dépôt sera considéré comme abandonné par son propriétaire, et pourra ainsi être détruit par Eurydice Informatique.

13.7 - Dans le cadre d'un abonnement, ils sont révisibles chaque année civile. La révision de prix se fera sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation incluant le tabac connu à la date de révision. **Sauf stipulation contraire, les prestations sont facturées au terme à échoir pour les abonnements et hébergements, et à terme échu et payables à réception de facture pour les autres prestations.** Les informations mentionnées sur la facture sont prédominantes aux présentes CGV.

A défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles, même si elles ont donné lieu à des traites. De plus, à titre de clause pénale, et en application des dispositions légales, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité de retard de paiement, calculée par application à l'intégralité des sommes dues, d'un taux d'intérêt égal à 10%, sans toutefois être inférieur à 1,5



WWW [.eurydiceinfo.fr](http://eurydiceinfo.fr)

fois le taux d'intérêt légal en vigueur (Loi NRE 2001-420 du 15.05.2001). Au-delà d'une période de trois mois de retard de paiement, le service pourra être interrompu à tout moment et ce, sans avertissement de Notre part, et sans qu'aucun dédommagement quelconque ne puisse être réclamé par le Client.

• Article 14 : Clause résolutoire de plein droit

En cas d'inexécution de ses obligations par une partie, le présent contrat sera résolu de plein droit au profit de l'autre partie sans préjudices des dommages intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante. La résolution prendra effet 3 jours après l'envoi d'une mise en demeure restée infructueuse.

Eurydice Informatique, soumis aux conditions des instances de l'**Internet**, ne peut être tenu responsable des changements qui pourrait intervenir dans le cadre des abonnements et hébergements et ce pour n'importe quel motif que ce soit. Eurydice Informatique se réserve le droit de modifier unilatéralement et avec un préavis de 3 jours les codes d'accès des abonnés.

• Article 15 : Dispositions générales. Règlements des litiges

15.1 - Toute réclamation concernant les services fournis par Eurydice Informatique doit être faite par lettre recommandée dans les 5 jours de leur réception, en se référant aux numéros et date de la facture d'achat, au numéro client, à la référence et la quantité de produit et en exposant les motifs de la demande. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération.

15.2 - Toute réclamation concernant nos factures doit être portée à notre connaissance par Lettre recommandée dans les 10 jours de leur réception. A défaut, elles seront considérées comme acceptées sans aucune réserve. La fourniture incomplète d'une commande ne peut justifier le refus de paiement des marchandises livrées. Il pourra d'ailleurs être émis des factures partielles au fur et à mesure de la fourniture des marchandises. Le paiement des factures ne peut jamais être subordonné à l'installation ou à la mise en marche des appareils. Tout litige opposant le client à Eurydice Informatique n'est en aucun cas suspensif du règlement de la partie non contestée de la facture.

Sous réserve d'en informer le Client, Notre société pourra transférer et céder ses droits et ses obligations aux termes du présent contrat, à toute personne physique ou morale.

15.3 - A défaut d'accord, tout différent relatif à l'exécution, l'interprétation ou la résiliation du présent contrat sera de la compétence exclusive des tribunaux de Vesoul.



eurydice
solutions informatiques

WWW .eurydiceinfo.fr

Tél 03 84 68 67 46 - Fax 09 57 66 87 60

Courriel contact@eurydiceinfo.fr

Article 16 : Clause de confidentialités

Notre société s'engage à conserver confidentiellement les informations fournies par le Client ou qu'elle serait amenée à connaître sur le Client à l'occasion de sa mission. Elle s'engage à rappeler par tous les moyens cette obligation à ses salariés.

• Article 17 : Anciens abonnements

Les abonnements souscrits avant le 1er octobre 2012 restent soumis aux CGV définies lors de l'établissement de l'abonnement concerné. Toutefois, tout changement apporté à ces abonnements rendra applicable les présentes CGV à ces abonnements, comme s'ils avaient été souscrits après le 1er octobre 2012. Le Client sera toutefois notifié au préalable du changement de CGV qu'impliquera la modification de son abonnement.

• Article 18 : Modification

Les CGV en ligne prévalent sur toutes CGV imprimées. Les parties conviennent qu'Eurydice Informatique peut, de plein droit, modifier ses CGV à n'importe quel moment. Eurydice Informatique s'engage alors à notifier le Client par un moyen de communication quelconque, par exemple : sur le site web de la société, par email, par son espace client, ou par courrier postal (liste non-exhaustive), et à publier la dernière version en vigueur des CGV sur son site internet à l'adresse suivante : <http://eurydiceinfo.fr/>

Dans le cas d'un abonnement, le Client bénéficiera d'un délai de trente (30) jours à compter de l'entrée en vigueur des nouvelles CGV pour les dénoncer et résilier son abonnement sans préavis ni contrepartie, en dérogation à l'article 10.